

### ACCORD POUR REALISATION D'UN DEVIS ESTIMATIF DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UNE PRESTATION DE GEOLOCALISATION ET GEODETECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

En validant le présent accord, la commune demande au SIAGEP de réaliser un devis estimatif du coût résultant de la géolocalisation et/ou de la géodétection de son réseau d'éclairage public aérien et/ou souterrain.

**1) Lieu de l'étude :**

Commune de.....

**2) Nature de la prestation pour la réalisation du devis :**

- Déplacement sur la commune pour une estimation approximative de la longueur du réseau aérien d'éclairage public ;
- Recensement du nombre de supports d'éclairage public aérien ;
- Recensement du nombre de points lumineux alimentés par le réseau souterrain ;
- Estimation du réseau souterrain d'éclairage public en se basant sur le linéaire totale du réseau électrique BT présent sur la commune ( Sources ENEDIS) ou moyenne entre candélabre.

**3) Nature des missions réalisées après accord sur le devis :**

- *Le géoréférencement des points lumineux*
- *Le géoréférencement du réseau d'éclairage public (aérien et souterrain)*
- *La géodétection du réseau d'éclairage public souterrain*
- *La réalisation de table attributaire du point lumineux (identifiant, armoire de référence, type de support, nature source, alimentation...) et de l'armoire électrique*
- *La remise d'un plan papier selon l'échelle demandée du réseau d'éclairage public*

- *La remise d'un plan dématérialisé selon l'échelle demandée (format image ou .pdf)*
- *La remise de plan vectoriel au format SIG (.shp) du réseau*
- *La mise en ligne sur le guichet unique*

#### **4) Modalité de réalisation de la mission à réception du devis par la commune :**

A réception du devis la commune désirant faire réaliser la mission décrite au point » 3 » .du présent document signera une convention avec le SIAGEP reprenant le descriptif précis des prestations que la commune souhaite voir réaliser.

#### **5) Coût du devis**

Si la commune ne donne pas suite au devis, ce dernier lui sera facturé 400 €. Dans le cas contraire, le devis sera déduit de la facture de la prestation.

*Pour accord (date, cachet, signature)*

*NOTA : le géoréférencement nécessite un matériel sophistiqué et regroupe plusieurs prestations dont le positionnement topographique du réseau avec un GPS, la détection du réseau souterrain avec un détecteur électromagnétique, une certaine connaissance du réseau, une intégration de données attributaires concernant chaque point lumineux (identifiant, adresse, nature ampoule, puissance...)*